Lors du débat sur le projet de loi de finances, Jean-Pierre Sueur est intervenu sur le devenir de sa proposition de loi sur la restitution des « biens mal acquis » aux populations spoliées, qui, à son initiative, a été votée à l'unanimité par le Sénat. Il a rappelé qu'il s'agissait, par exemple, de propriétés à Paris et sur la Côte d'Azur. Il a également rappelé que la Banque Mondiale estime les sommes concernées à entre 20 et 40 milliards de dollars, soit 20 % à 40 % du montant de l'aide au développement dans le monde !

Il a dialogué à ce sujet avec le ministre Olivier Dussopt. Il a appelé de ses vœux la mise en place rapide d'un dispositif assorti d'un conseil consultatif (incluant les Organisations non gouvernementales) permettant que le produit des avoirs concernés, lorsqu'ils sont confisqués par décision de justice, n'abonde pas le budget de l'État, mais revienne aux populations des pays pauvres, le plus souvent, qui ont été spoliées.

>> Lire son intervention

Phoca PDF